



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VOLVESTRE  
DEPARTEMENT : HAUTE-GARONNE  
Arrondissement : Muret

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DECISION DU PRESIDENT  
N° 36 2021

Objet : Demandes de subvention auprès du conseil Départemental relative au développement de la plateforme Locavestrestre

Le Président de la Communauté de Communes du Volvestre :

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°DE\_008\_2020 en date du 16 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président ;

Les fermetures administratives liées à la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, ont fortement touché le tissu économique local notamment les commerces de proximité et le monde agricole, afin de soutenir ces activités la Communauté de communes du Volvestre a décidé de mettre en place une plateforme destinée à promouvoir les produits et les savoir-faire du territoire

Cette plateforme est en ligne depuis le 1er mars 2021 et recense 51 activités.

Ce site a pour objectif de faire le lien entre l'offre et la demande, facilitant de ce fait le lien entre commerces et consommateurs en redirigeant les habitants du territoire vers une consommation locale. Il permet de partager des informations concernant les différents producteurs, artisans et commerçants présents sur le territoire, les différents points de vente, les horaires et les différents moyens de contacts possibles.

Afin de développer cette plateforme, de la rendre plus attractive, il convient d'apporter des modifications sur la structure même du site, ce dernier passant d'un format mono-page à un format multipage. La charte graphique sera revue. Ainsi l'apparence du site se rapprochera davantage de celle du site de la Communauté de Communes du Volvestre, permettant une identification plus aisée à l'ancrage territorial. La page d'accueil sera réorganisée, elle sera composée d'un moteur de recherches, de photos et de pictogrammes permettant de différencier les activités recensées sur le site. La carte migrera sur une page spécifique où il sera possible de lancer des recherches. Pour finir, le développement comprendra également une partie blog qui alimentera le site et lui permettra d'être mieux référencé.

Une demande de subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Haute garonne  
Date de reception de l'AR: 17/12/2021  
031-200066819-AU\_053\_2021-AU

## COÛT DE L'OPERATION

Développement Plateforme Locavestre	1 200 €
TVA	240 €
TOTAL T.T.C.	<hr/> 1 400 €

## FINANCEMENT

Aide Conseil Départemental	864 €
FCTVA	236 €
Autofinancement	<hr/> 340 €
TOTAL T.T.C.	1 440 €

Monsieur le Président propose donc de soumettre une demande d'aide au financement de ce projet, auprès du Conseil Départemental.

DECIDE

### Article 1 : Demande de subvention à l'Etat

De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au taux maximum applicable en la matière, et de signer tout document s'y rapportant

### Article 2 : Ampliation

De transmettre l'acte pour ampliation à Madame le Sous-préfet de Muret.

Inscription au registre.  
Pour copie conforme.

A Carbone, le 16 décembre 2021

Le Président,

Denis TURREL



« La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 »

Haute garonne Date de reception de l'AR: 17/12/2021 031-200066819-AU_053_2021-AU
--